



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARIÈGE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°09-2020-127

PUBLIÉ LE 17 OCTOBRE 2020

Sommaire

09 – PREFECTURE DE L'ARIEGE – DIRECTION DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE ET DE L'APPUI TERRITORIAL

09-2020-10-16-003 - Avis de l'ARS Occitanie à l'attention de Madame la Préfète sur la situation générale liée à la COVID 19 dans le département de l'Ariège en date du 16 octobre 2020. (2 pages)

Page 3

Date: 16 octobre 2020

Avis à l'attention de Madame la Préfète sur la situation générale liée à la COVID 19 dans le département de l'Ariège en date du 16 octobre 2020

Objet : Avis de l'ARS Occitanie sur la situation épidémiologique et sanitaire sur le département de l'Ariège

Je vous propose l'avis de l'Agence Régionale de santé OCCITANIE sur la situation épidémiologique et sanitaire dans le département de l'Ariège.

En raison de la propagation sur le territoire national de l'épidémie de Covid-19, Monsieur le Premier ministre a présenté au Conseil des ministres du mercredi 14 octobre 2020 un décret déclarant l'état d'urgence sanitaire.

L'état d'urgence sanitaire entre en vigueur sur l'ensemble du territoire national le vendredi 6 octobre 2020 à minuit.

Selon les données disponibles auprès de Santé Publique France, la situation épidémiologique dans le département de l'Ariège se dégrade continûment depuis la fin du mois d'août. Le Taux d'incidence (TI - nombre hebdomadaire de cas positifs rapporté à 100 000 habitants) pour l'Ariège est de 232,9 pour 100 000 sur la période du 7 au 13 octobre contre 215,7 en moyenne sur l'ensemble de la région Occitanie. Pour rappel, le seuil d'alerte est fixé à 50 pour 100 000 habitants. Le taux de positivité s'établit à 16,8% contre une moyenne de 13,4% en région.

Les tranches d'âge les plus touchées sont celle des 20-30 ans (TI de 416 pour 100 000 et taux de positivité de 20,9%) et celle des 90 ans et plus (TI de 397,7 pour 100 000 et taux de positivité de 26,5%).

La tranche d'âge des 80 à 90 ans marque le pas, avec un taux d'incidence de 236,3 pour 100 000 et un taux de positivité de 21,4%.

Plusieurs clusters sont en cours d'investigation dans le département, (15 pour le département, dont 2 dans la ville de Foix). Les décès en EHPAD sont au nombre de 2 depuis la reprise de l'épidémie, un troisième résident d'EHPAD étant décédé à l'hôpital sur la même période.

Ainsi, la situation épidémiologique vis-à-vis de la Covid 19 dans l'Ariège et dans l'agglomération de Foix se caractérise par une accélération de la circulation virale qui atteint un niveau élevé tant au niveau du département que de l'agglomération de Foix où l'accélération est particulièrement brutale.

Malgré les faibles effectifs, on note une augmentation du recours aux urgences tous âges. La diminution apparente des nouvelles hospitalisations devra être suivie avec attention car elle pourrait notamment être liée à un temps de remontée des données.

Dans ce contexte, il est proposé de cibler les mesures de gestion afin :

- De protéger en priorité les personnes vulnérables (les personnes de 65 ans et plus ainsi que les personnes présentant des facteurs de risques) car elles sont plus à risque de faire une forme grave de la maladie et de nécessiter ainsi des soins hospitaliers potentiellement lourds ;
- De réduire les risques de transmission entre générations ou même au sein des regroupements de personnes âgées (EHPAD, Associations socio-culturelles...) ;
- De limiter la circulation virale en population générale au niveau départemental et plus particulièrement au niveau de l'agglomération de Foix.

L'ensemble de ces données montre une augmentation croissante des indicateurs épidémiques et une augmentation des cas de contamination qui semble se déplacer des plus jeunes vers les personnes âgées et très âgées, c'est pourquoi le département de l'Ariège est placé en surveillance sanitaire renforcée.

La Directrice de la Délégation Départementale
ARS de l'Ariège

Signé

Marie-Odile AUDRIC GAYOL